

# Faut-il se faire vacciner

## Plus de 8 millions de sujets à risque

L'hiver dernier, la grippe a particulièrement sévi en France entre la mi-janvier et la fin mars. Une épidémie qualifiée de moyenne par les spécialistes. Au cours de cette saison, environ 4,1 millions de personnes l'ont quand même "attrapée". Loin d'être une maladie banale, la grippe entraîne chaque année en moyenne plus de 2 000 décès, notamment chez les personnes âgées. A partir de 65 ans, elles ont pourtant la possibilité de se faire vacciner gratuitement, et cela depuis l'an 2000. Tout comme les personnes atteintes de l'une des neuf affections de longue durée (ALD) suivantes : diabète de types 1 et 2, insuffisance cardiaque grave (et d'autres troubles cardiaques), insuffisance respiratoire chronique grave, accident vasculaire cérébral invalidant, formes d'affections neurologiques et musculaires (dont myopathie) et épilepsie grave, déficit immunitaire nécessitant un traitement prolongé, néphropathie chronique et syndrome néphrotique primitif, hémoglobinopathies et hémolyses, et enfin la mucoviscidose. Une liste non exhaustive qu'il convient de rappeler. Car, malgré la gratuité de la vaccination antigrippale pour ces malades, ils sont à peine plus d'un sur deux à se protéger.

### UN VACCIN PAS EFFICACE À 100 %

L'Assurance maladie envoie chaque année des formulaires de prise en charge (lire l'encadré) à plus de 8 millions de personnes, dont 800 000 (de moins de 65 ans) atteintes d'une ALD. D'après le docteur Jean-Marie Cohen, « plusieurs centaines de milliers d'enfants atteints de l'une de ces neuf affections de longue durée peuvent bénéficier de cette prise en charge, mais leurs parents n'y prêtent pas toujours attention ». Ils ont déjà souvent beaucoup à faire pour s'occuper de leur enfant malade, sans penser en plus à la grippe. Et pourtant, elle peut entraîner des complications



La ville de Lisses a organisé en mairie une séance de vaccination gratuite contre la grippe pour les plus de 65 ans. A partir de 60 ans, il suffisait d'apporter son vaccin.

(Photo : ville de Lisses)

importantes chez ces malades et chez les personnes âgées. L'efficacité du vaccin varie avec l'âge et l'état de santé des individus. Elle est supérieure à 80 % chez les sujets jeunes et en bonne santé. Le vaccin antigrippe n'est donc jamais efficace à 100 %. Les épidémies de grippe démarrent brutalement. Et comme le vaccin n'agit qu'au bout de 10 à 15 jours, il est donc indispensable pour les sujets à risque de se faire vacciner dès

le mois d'octobre. Malgré les campagnes de vaccination menée depuis vingt ans par l'Assurance maladie, seuls 62,5 % des personnes recensées ayant droit à la gratuité en profitent.

### LES JEUNES SENIORS À LA TRAÎNE

Dans le détail, il apparaît que les soixantaines semblent réticents à se protéger contre la grippe : seulement 45,5 % des 65-69 ans

### Le bon de prise en charge

Un formulaire de prise en charge du vaccin a dû être envoyé en septembre par l'Assurance maladie aux quelque 8 millions de personnes qui bénéficient, en France, de la gratuité de la vaccination antigrippale : les plus de 65 ans, et les personnes atteintes de l'une des 9 Affections de longue durée concernées (ALD). Ce formulaire est constitué de deux volets. Le premier concerne la prise en charge du vaccin antigrippal et doit être rempli par le médecin traitant pour la prescription et le pharmacien pour la délivrance du vaccin. Le second volet concerne la prescription de l'injection du vaccin. Il permet au médecin, éventuellement, de prescrire l'injection par un(e) infirmier(ère). Pour l'adulte, une seule injection sous-cutanée est nécessaire. Pour les enfants de moins de 3 ans, deux demi-doses à un mois d'intervalle. Les effets du vaccin se limitent à environ une année. Si vous faites partie du public concerné par la prise en charge gratuite du vaccin, et que vous n'avez pas reçu ce formulaire, renseignez-vous dans les meilleurs délais auprès de votre centre d'Assurance maladie habituel ou auprès de l'Espace conseil service.

• Espace conseil service au 0.820.904.125. (0,118 euros/mn), de 8h à 18h, du lundi au vendredi.

se font vacciner, contre 70,8 % des plus de 70 ans. « Les jeunes seniors se sentent moins concernés, en bonne santé et toujours actifs », constate Chantal Le Corre, responsable du service prévention à la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne (CPAM91). Pourtant, les risques de complications et de décès liés à la grippe augmentent dès 65 ans. Faut-il en déduire que l'âge de raison se situe à 70 ans ?

Olivier Fermé

## Pour les moins de 65 ans, c'est du cas par cas

« J'attends que mon patient me parle du vaccin anti-grippe pour le lui prescrire car c'est efficace, mais je ne prends pas les devants s'il n'est pas un sujet à risque »,

affirme le docteur Spoutil, de la maison médicale de Bondoufle. D'autres praticiens ont peut-être l'ordonnance plus facile. Pour les personnes qui ne bénéficient pas de la prise en charge par la "sécu", le vaccin ne coûte que de 6,26 à 7,98 euros, selon la marque. La consultation et l'injection étant remboursées à 65 %. Une vaccination préventive qui évitera peut-être une "bonne crève" pendant l'hiver. Avec ce raisonnement toutefois, si l'ensemble de la population se fait vacciner, le trou dans la Sécu risque vite de se transformer en un véritable gouffre. D'autres avanceront l'argument selon lequel à force de se faire vacciner, nos défenses immunitaires naturelles s'amenuisent. Un argument que réfute le docteur Jean-Marie Cohen, coordinateur national des Groupes régionaux d'observation de la grippe (Grog) : « C'est une idée fautive car lorsqu'on injecte le vaccin, il s'agit seulement de petits bouts de virus tués et donc d'une stimulation de très faible intensité ».

### DES PROFESSIONS EN PREMIÈRE LIGNE

Après les personnes atteintes d'une ALD, trop peu nombreuses selon le docteur Cohen à

se faire vacciner, un certain nombre de professions apparaissent à risque. Chaque année, le Comité technique des vaccinations (CTV) publie la liste des professionnels pour qui il est recommandé de se protéger contre la grippe : les professions de santé, comme les personnels des hôpitaux et des maisons de retraite, les militaires, les accompagnateurs de groupes touristiques, notamment ceux qui sont amenés à voyager... « Dans l'ordre de

priorité, ensuite seulement, il y a ceux à qui je dis qu'ils peuvent se faire vacciner, comme les sportifs de haut niveau, ou les étudiants des grandes écoles qui ne peuvent souvent pas se permettre de manquer huit jours, tout comme ceux qui pourraient perdre leur travail en cas d'absence ». Et de rappeler que « le vaccin contre la grippe est avant tout destiné à ceux qui risquent d'en mourir ».

O. F.

### Les Grog : un dispositif de veille qui a fait ses preuves

Créés en 1984, les Groupes régionaux d'observation de la grippe (Grog) forment un réseau national d'alerte capable de détecter la circulation d'un virus grippal plus de six semaines avant la survenue d'un pic épidémique. « Ce réseau ne s'est jamais trompé depuis vingt ans », affirme Jean-Marie Cohen, coordinateur national des Grog. Les Grog mobilisent plusieurs milliers de vigies de toutes sortes : médecins généralistes, pédiatres, médecins militaires, conseils de la sécurité sociale, urgentistes, services médicaux des Aéroports de Paris et de grandes entreprises, pharmaciens, grossistes en

médicaments... Ce dispositif de veille s'impose dans la mesure où le virus de la grippe est très changeant. Il faut le surveiller en permanence pour adapter chaque année le vaccin antigrippal. Des réseaux comme les Grog existent dans un grand nombre de pays afin de suivre au plus près les différentes formes de virus, au gré des saisons à travers le monde. Partenaires de l'Institut de veille sanitaire, les Grog sont aussi capables d'intervenir chaque fois qu'un nouvel agent infectieux menace notre pays, comme en mars 2003 avec le Syndrome respiratoire aigu sévère (Sras).



Le docteur Jean-Marie Cohen, coordinateur national des Groupes régionaux d'observation de la grippe (Grog).